

A NNEE 1964 -4- N° 54 /PR/DN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du
Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°526/GPRD/SGG du 5 Décembre 1963, portant nomination
provisoire du Lieutenant JOHNSON Ferdinand en qualité de
Directeur de la Gendarmerie Nationale du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article Premier - Le Lieutenant JOHNSON Ferdinand est confirmé
dans ses fonctions de Directeur de la Gendarmerie Nationale du Dahomey.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 2 Avril 1964

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, chargé
de la Défense,

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatioms :